



Signataire : Souheil Sayegh

Date de dépôt : 23 mars 2023

Question écrite

La formation des médecins est-elle déléguée à l'étranger ?

La modification de la LAMal du 19 juin 2020 concernant la limitation du nombre de médecins admis à facturer à la charge de l'assurance obligatoire des soins (AOS) est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2021. Le canton de Genève applique les dispositions transitoires de l'ordonnance fédérale dès le 1^{er} octobre 2022.

De nombreux étudiants en médecine souhaitent embrasser la profession. Ces jeunes se heurtent à des critères de sélection qui font qu'il existe des étudiants qui redoublent leur 1^{re} année malgré des notes au-dessus de la moyenne et se voient refuser la promotion en 2^e année.

La population en général rencontre une attente démesurée pour un rendez-vous chez un médecin de famille, ce qui vient ainsi surcharger les urgences hospitalières. La statistique médicale 2022 indiquent que la Suisse doit former davantage de médecins si elle ne veut pas continuer à dépendre de l'étranger. C'est ce que montre la statistique médicale qui fait par ailleurs ressortir l'augmentation de l'âge des médecins et une tendance croissante pour le temps partiel. Le manque de médecins de famille est problématique¹.

Alors que nos jeunes se voient refuser l'accès à la 2^e puis au diplôme, et que des médecins formés à l'étranger sont engagés par les HUG puis sont autorisés à s'installer après 3 années hospitalières, doit-on comprendre que le canton/pays souhaite déléguer aux partenaires européens la formation de nos médecins ?

¹ <https://www.fmh.ch/files/pdf29/1162604427-fr-fmh-aerztstatistik-22.pdf>

En 2012 a été levée la 1^{re} clause du besoin du XXI^e siècle. Les jeunes qui auraient démarré leurs études en 2006 auraient obtenu leur diplôme en 2012, puis auraient pu au gré de la formation post-graduée (5 ans en moyenne) s'installer en 2017.

Mes questions sont les suivantes :

- *Combien d'étudiants en médecine se sont vu refuser l'accès en 2^e année malgré l'obtention de la moyenne depuis 2006 ?*
- *Combien de médecins titulaires d'un diplôme étranger ont été engagés par les HUG depuis 2009 et dans quelles spécialités ?*
- *Combien de ces médecins se sont installés à Genève depuis 2012 et dans quelles spécialités ?*
- *Combien de médecins formés en CH se sont installés à Genève depuis 2012 et dans quelles spécialités ?*
- *En conséquence, comment garantir aux nouveaux modèles de soins (maisons de santé) la possibilité d'exercer avec des médecins de 1^{er} recours (ex. Cherpines) au plus proche de la population avec la clause du besoin en vigueur ?*

Je remercie le Conseil d'Etat de ses réponses.